



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

Étaient présents,

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAIGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

Étaient absents,

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions	06
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	25	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	23
Membres absents	04		

DEL-2026_30 Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur Amaury CAILLIAS-LAPORTE rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant Défense, en réponse à la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministre de la Défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant Défense de la commune demeure l'interlocuteur local des autorités militaires du département et de la région.

La mission des correspondants Défense s'organise autour de trois axes :

1/ la politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur.

2/ le parcours citoyen et la mémoire : Sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans. La journée défense et citoyenneté (JDC) est le moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense et offre aux jeunes l'occasion d'une rencontre directe avec des représentants de l'institution militaire.

- **3/ le patrimoine** : Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal à la suite des élections des 15 et 22 mars 2026, il est proposé de désigner Monsieur Amaury CAILLIAS LAPORTE, Adjoint au maire en charge de la prévention, sécurité de proximité et des mobilités, pour assumer la fonction de correspondant Défense de la commune de Périgny.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Entendu l'exposé de Monsieur Amaury CAILLIAS-LAPORTE, Adjoint au maire en charge de la prévention, sécurité de proximité et des mobilités,

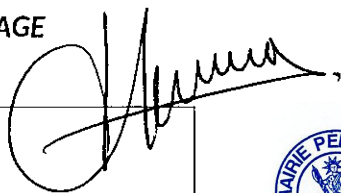
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (dont 6 votes en abstentions de Madame Amélie GULBOL, Madame Stéphanie MARZIN, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Philippe TARRADE, Monsieur Christian JAUNET, Monsieur Ecric TOUSSAINT),

DESIGNE Monsieur Amaury CAILLIAS-LAPORTE, pour assumer la fonction de correspondant Défense de la commune de Périgny.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Cédric LAFAGE



Le secrétaire de séance,
Amaury CAILLIAS-LAPORTE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération, après transmission au représentant
de l'Etat le 30/04/2026
Et sa publication le 30/04/2026

